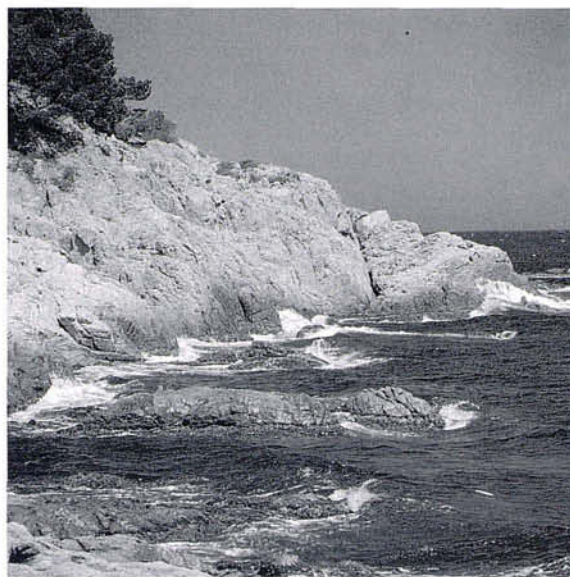


# LE PLAN D'ACTION DE LA MÉDITERRANÉE



BERCEAU DE LA CIVILISATION OCCIDENTALE ET ANCIEN CARREFOUR DES CIVILISATIONS EUROPÉENNE, AFRICAINE ET ASIATIQUE, LE BASSIN MÉDITERRANÉEN EST ACTUELLEMENT UN MICROCOSME ÉVOLUANT VITE ET DONT LE RAPIDE DÉVELOPPEMENT EST ACCÉLÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ DE PLUS DE 100 MILLIONS D'INDIVIDUS PEUPLANT SES CÔTES ET QUI POURRONT ATTEINDRE LE NOMBRE DE 200 MILLIONS EN L'AN 2000.

JOAN ALBAIGÉS DIRECTEUR DU CENTRE DE RECHERCHE  
ET DE DÉVELOPPEMENT DE BARCELONE

**B**erceau de la civilisation occidentale et ancien carrefour des civilisations européenne, africaine et asiatique, le Bassin méditerranéen est actuellement un microcosme évoluant vite et dont le rapide développement est accéléré par l'activité de plus de 100 millions d'individus peuplant ses côtes et qui pourront atteindre le nombre de 200 millions en l'an 2000. La menace pesant sur l'équilibre de l'environnement est évidente. La mer Méditerranée est presque comme un lac, dont les eaux se renouvellent tous les 80 ou 100 ans, tout en subissant un processus permanent de concentration

sous l'effet du bilan hydrique négatif, compensé par les apports de l'océan Atlantique.

Lorsqu'à la fin des années 60 et au début des années 70, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain célébrée à Stockholm (1972), on prit conscience des problèmes environnementaux, la Méditerranée accapara l'attention du monde entier. On détecta d'alarmants symptômes de dégradation et on ne tarda pas à parler de la mort de cette mer. Il était clair, comme dirait J. Rostand, que la mer ne pouvait être à la fois la décharge et le garde-manger de la planète

et qu'il fallait prendre des mesures en conséquence.

Désireux d'appliquer les principes de la Conférence de Stockholm, les gouvernements des pays méditerranéens sollicitèrent du Programme des Nations Unies pour l'environnement (1972) de les aider à élaborer un programme destiné à stopper la dégradation de la Méditerranée, et en particulier celle du littoral. Des représentants des Etats concernés se réunirent à Barcelone en 1975, en vue d'approuver un Plan d'action. Ledit plan réclamait : 1) la signature, de la part des Etats impliqués, d'une série de traités juridiquement inalié-



nables, 2) la création d'un réseau de surveillance de la pollution marine et de recherche scientifique, et 3) des éléments de planification économique et sociale consistant à harmoniser les objectifs prioritaires en matière de développement, avec l'exigence que l'environnement fût sauvegardé.

Un an plus tard, en 1976, quinze gouvernements des pays riverains de la Méditerranée ainsi que la Communauté économique européenne signèrent à Barcelone un protocole, connu sous le nom de Convention de Barcelone, destiné à protéger le milieu marin de la pollution. Dix ans après, dix-sept pays, c'est à dire tous les pays méditerranéens sauf l'Albanie, l'avaient ratifiée. Ladite convention compromettait les Etats à prendre des mesures destinées à prévenir, réduire et combattre la pollution marine, tout en adaptant leurs législations respectives à l'esprit et aux objectifs établis à cette fin. Conjointement à la Convention, furent également approuvés deux protocoles, l'un concernant les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et l'autre portant sur la coopération dans les cas d'urgence. Un troisième protocole, considéré comme le plus important mais aussi le plus difficile à orchestrer, entra en vigueur en 1983. Il s'agit du protocole sur la réglementation de la pollution tellurique, c'est-à-dire celle venant des villes, de l'agriculture, de l'industrie ainsi que la pollution atmosphérique.

Quant au deuxième objectif, la création d'un réseau de surveillance de la pollution marine, il requérait la participation de scientifiques de toute la région méditerranéenne. Au cours d'une première phase,

fut mis en place un projet pilote (MED POL) engageant des scientifiques de 83 laboratoires de 16 pays différents à constituer une base de données sur la pollution de la Méditerranée et à en identifier les principales sources. Cette phase fut exécutée entre 1976 et 1980 et exigea un vaste programme d'équipement en laboratoires, de formation de personnel et d'homologation des méthodes d'analyse. À partir de ces informations, une seconde étape fut entreprise en 1981 (MED POL II), elle doit durer jusqu'en 1990, pour continuer la surveillance de la pollution, du niveau et des effets des polluants, dans des zones déterminées. Jusqu'à présent, sept pays, dont l'Espagne, travaillent dans ce sens sur tout le littoral méditerranéen et avec la participation des centres de recherche de Catalogne (Centre d'études avancées de Blanes, Centre de recherche et de développement, etc.).

D'autre part, fut mis en route un programme de recherche scientifique destiné à comprendre les délicats problèmes intervenant dans le transport et la transformation des polluants et, en définitive, à connaître la capacité de régénération du système, ceci afin de disposer des bases scientifiques nécessaires à l'élaboration et à la mise en application des protocoles, normes et critères de qualité environnementale à adopter.

Finalement, le Plan bleu, commencé en 1979 et considéré comme le grand thème économique et social du Plan d'action, a pour objet d'aider les gouvernements de la région concernée à prendre des décisions tenant compte de la préservation de l'environnement en fonction des objectifs

de développement culturel et économique visés. Au cours des dernières années, le Plan bleu a servi à étudier les tendances actuelles du développement du Bassin, à la suite de quoi ont été publiés divers rapports sur les ressources en eau douce, la croissance industrielle, l'énergie, la croissance démographique des populations méditerranéennes, l'urbanisme, le tourisme, l'essor des régions rurales, etc., qui serviront de base à l'élaboration, à la fin de l'année 1987, de divers modèles ou scénarios de développement de la région, conformément aux différentes politiques de développement qui seront adoptées. Grâce à toutes ces études et à tous ces moyens, on est aujourd'hui en mesure d'affirmer que si la mer Méditerranée est loin d'être morte, elle est toutefois sérieusement menacée.

La réponse des pays méditerranéens à la Convention de Barcelone a servi à mettre en œuvre des actions similaires dans d'autres régions du globe. Lesdites actions constituent aujourd'hui le Programme des mers régionales du PNUM dont font partie environ 130 pays. Elle a également servi à démontrer au monde entier de quelle façon le système des Nations Unies pouvait apporter des solutions pratiques à des problèmes d'ordre national et international. À un moment où la concertation internationale pour la paix et le développement des peuples ne progresse que difficilement, cet exemple représente une voie à suivre. Plût au ciel, comme disait quelqu'un, que l'océan ne soit pas la dernière frontière permettant aux peuples de coexister sur une planète aqueuse tourbillonnant dans l'espace. ●